

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil municipal de Rivière-du-Nord
tenue à l'Hôtel de Ville de Grande-Anse le mardi 2 septembre 2025 à 18h30

RE-2025-06

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Joseph Lanteigne, maire, appelle la réunion à l'ordre à 18h30 et souhaite la bienvenue au citoyen présent à cette douzième réunion extraordinaire du conseil municipal de la ville de Rivière-du-Nord.

2. CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents :	Joseph Lanteigne	Maire
	Gérard Battah	Conseiller
	Carole Frigault	Conseillère
	Yvon Godin	Conseiller
	Thérèse Haché	Maire suppléante
	Colin MacLellan	Conseiller <i>(par vidéoconférence)</i>

Assistaient également :

André Sonier	Directeur général
Simonne Godin	Greffière municipale
Mélissa Godin-Cormier	DG adjointe et Trésorière
M. Gilles Deveau	Auditeur – Firme MNP

Absence (motivée) :	Anne Landry	Conseillère
----------------------------	-------------	-------------

3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Le maire, M. Joseph Lanteigne, demande au conseil municipal s'il y a des déclarations de conflit d'intérêt à être incluses au procès-verbal de la présente réunion.

Aucune déclaration d'intérêt ne fut prononcée

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Joseph Lanteigne, maire, fait lecture de l'ordre du jour comme suit :

1. Ouverture de la séance.
2. Constatation du quorum.
3. Déclaration de conflits d'intérêts.
4. Adoption de l'ordre du jour.
5. États financiers vérifiés au 31 décembre 2024 :
 - 5.1 Adoption des états financiers 2024 et transfert au fonds de capital;
 - 5.2 Nomination des auditeurs pour la période 2026 à 2029.
6. Levée de la réunion.

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par Mme Carole Frigault et appuyé par M. Gérard Battah, que l'ordre du jour de la présente réunion soit adopté comme présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2025-084

5. ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024 (D)

5.1 États financiers vérifiés 2024 et transfert au fonds de capital

M. Gilles Deveau, auditeur de la firme MNP, présente les états financiers vérifiés de la Ville de Rivière-du-Nord au 31 décembre 2024 et répond aux questions des membres du conseil municipal. Entre autres, il indique que l'année 2024 s'est terminée avec un déficit de 241 891 \$, principalement causé par un dépassement des dépenses pour l'entretien des routes qu'on estime à environ 130 000 \$ et également des dépenses non budgétisées au Service d'incendie de l'ordre d'environ 90 000 \$, qui furent rendues nécessaires afin de respecter les normes de sécurité en matière d'équipement pour les pompiers. De plus, la Province du Nouveau-Brunswick a soumis une facture en 2024 pour des travaux menés en 2023, ce qui n'avait pas été prévu aux budgets. Dans les grandes lignes, M. Deveau considère que le déficit accumulé en 2024 est justifié et ne met en aucun cas la Ville en position financière précaire.

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par Mme Thérèse Haché et appuyé par Mme Carole Frigault que les états financiers vérifiés de la Ville de Rivière-du-Nord démontrant un déficit aux livres de 241 891 \$ au 31 décembre 2024 soient acceptés comme présentés et qu'un montant de 262 271 \$ soit transféré du fonds de réserve en capital au fonds de capital.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2025-085

5.2 Nomination des auditeurs pour la période de 2026 à 2029

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par Mme Thérèse Haché et appuyé par M. Yvon Godin que la firme MNP soit nommée auditeur de la Ville de Rivière-du-Nord pour les trois prochaines années, soit de 2026 à 2029 inclusivement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2025-086

6. LEVÉE DE LA RÉUNION

M. Joseph Lanteigne, maire, déclare la levée de la réunion extraordinaire du conseil municipal de Rivière-du-Nord à 19h05.



Joseph Lanteigne
Maire



Simonne Godin
Greffière municipale